



# Formulaire du crédit d'impôt pour personnes handicapées : l'expérience des médecins de famille

Chaque année, les médecins de famille consacrent jusqu'à 250 000 heures au formulaire du **crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)**, ce qui représente jusqu'à un million de consultations non effectuées avec des patients. Le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) demande à ses membres de **partager leur expérience** avec le formulaire du CIPH. À ce jour, **86 pour cent** des répondants rapportent une expérience négative avec le formulaire. Voici ce qu'ils ont déclaré...

## 64 %

estiment que le formulaire est prenant, trop complexe, et que l'Agence du revenu du Canada exige souvent des informations de suivi supplémentaires.

## 37 %

déclarent que la relation patient-médecin en souffre, surtout lorsque des tiers encouragent les patients à déposer une demande.

## 27 %

déclarent que le formulaire du CIPH est un facteur contribuant directement à l'épuisement professionnel, au manque d'équilibre travail-vie et à la volonté de quitter la pratique.

« Il accentue l'épuisement émotionnel »

« Les formulaires du CIPH demandent trop de temps »

« Je remplis le formulaire gratuitement, car beaucoup n'ont pas les moyens de payer »

« Cela m'empêche d'accomplir mon travail de médecin »

« Je manque de soutien »

« Ça m'use et ça m'épuise »

« Cela équivaut à 2 ou 3 consultations de patients »

« Ça nuit à notre qualité de vie »

« Le formulaire en ligne ne permet pas d'économiser du temps »

« Ça me donne envie de quitter la médecine de famille »

« Je n'ai pas envie de remplir le rôle d'agent du gouvernement »

« C'est un obstacle pour l'accès aux soins »



Le gouvernement fédéral doit agir pour que les médecins de famille puissent consacrer leur temps à ce qu'il y a de plus important : les soins aux patients. Lisez notre [appel à l'action](#) pour en savoir plus sur la façon de résoudre ce problème.

**Écrivez à vos parlementaires fédéral et provincial pour défendre les intérêts des médecins de famille.**